

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

## Rapport de présentation

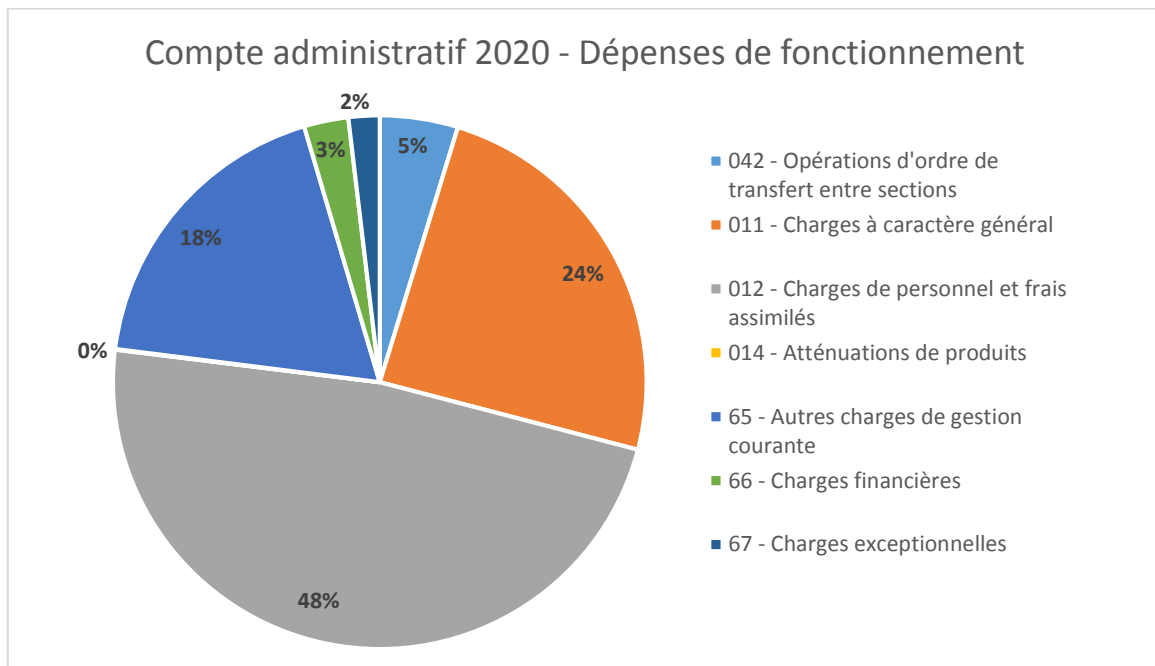
*CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021*

# Table des matières

<b>I. Fonctionnement</b> .....	<b>3</b>
1. Dépenses : 4 128 102,55 € .....	3
2. Recettes : 4 643 831,07 € .....	4
<b>II. Investissement</b> .....	<b>5</b>
1. Dépenses : 2 405 321,45 € .....	5
2. Recettes : 3 157 381,51 € .....	5
<b>III. Budgets annexes</b> .....	<b>6</b>
1. Budgets annexes rattachés au budget principal .....	6
<i>Lotissement Malagué 1</i> .....	6
<i>Lotissement Malagué 2</i> .....	6
<i>Logements communaux</i> .....	7
2. Budget annexe du service de voirie intercommunal.....	7
<b>IV. Résultat et ratios</b> .....	<b>8</b>
1. Résultat du budget principal et consolidation des budgets annexes rattachés.....	8
2. Ratios du budget principal .....	9

## I. Fonctionnement

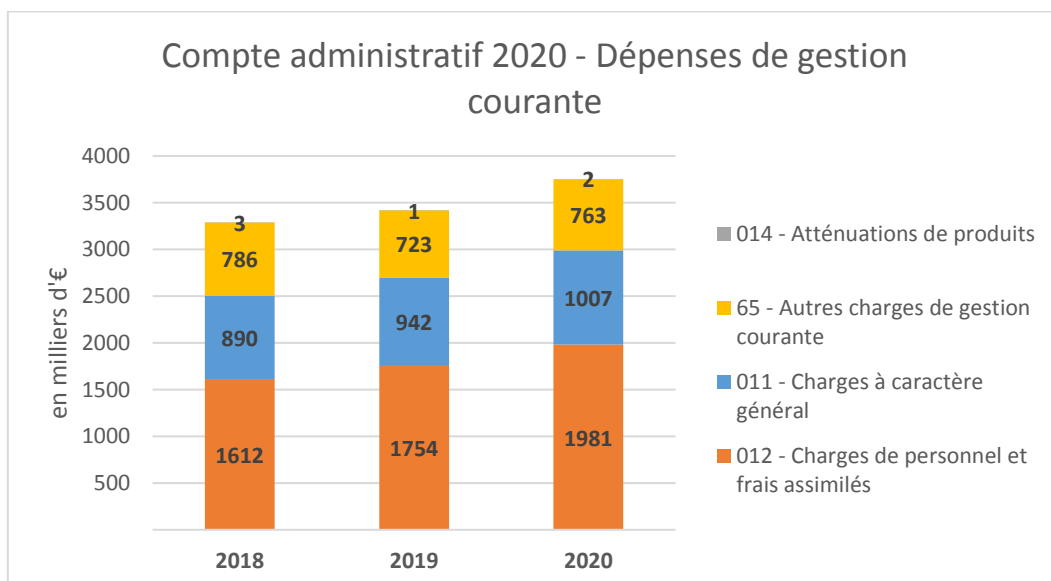
### 1. Dépenses : 4 128 102,55 €



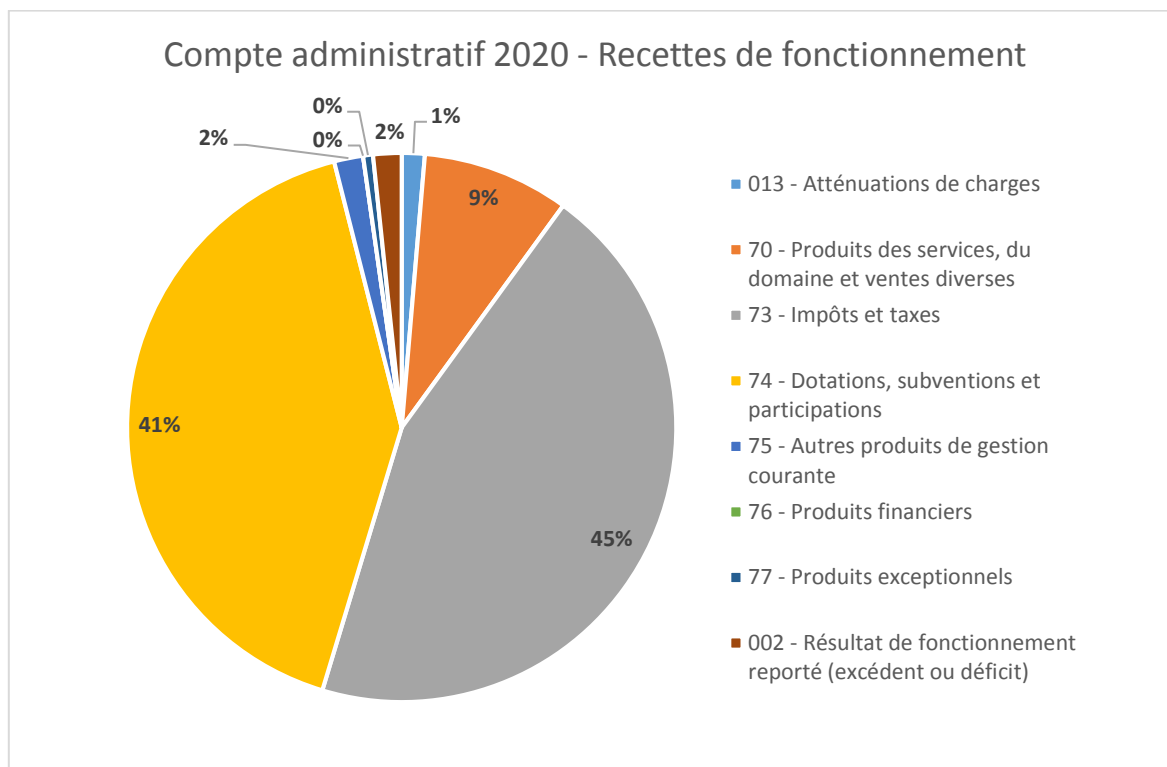
Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4 128 102,55 € en 2020, contre 3 817 188,72 € en 2019 (+ 320 500 €), soit une augmentation de 8 %. Cette hausse notable est principalement liée à la croissance des dépenses de personnel (+ 227 000 €, +13 %) et des charges à caractère général (+ 65 500 €, + 7 %).

La hausse des dépenses de personnel s'explique principalement par la reprise au budget principal des rémunérations des agents du service de voirie intercommunal (135 000 €). De même, les mesures sanitaires pour faire face au COVID-19 (renforcement du personnel d'encadrement de la pause méridienne et d'entretien, achat de masques et de produits d'hygiène et de désinfection...) ont eu un impact, qui ne durera que le temps de l'épidémie.

Néanmoins, il conviendra d'être particulièrement vigilant à l'avenir pour conserver la maîtrise des dépenses courantes.



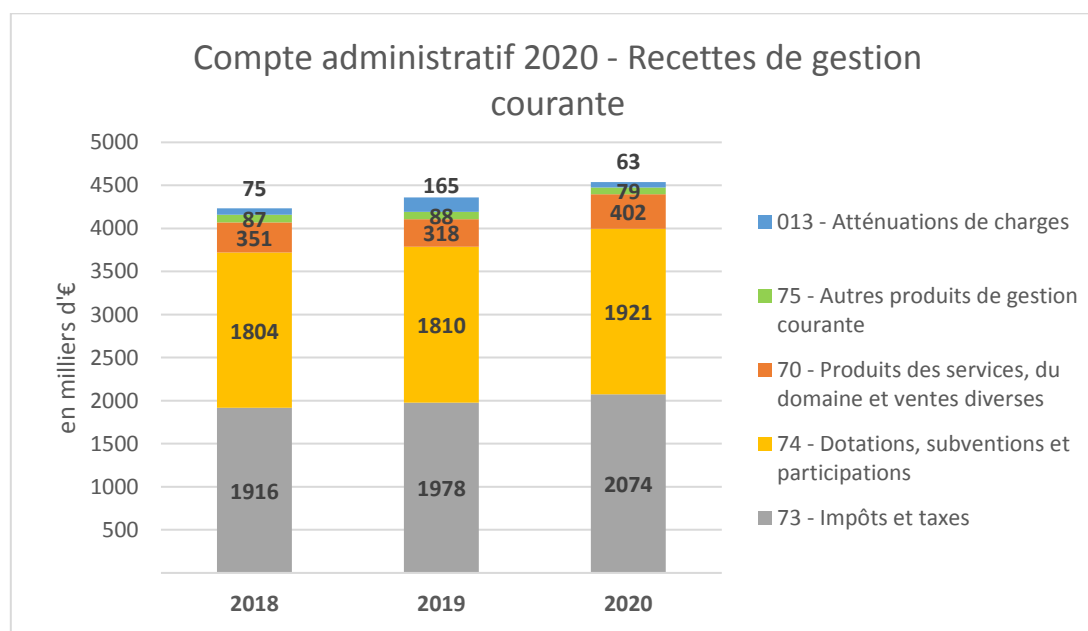
## 2. Recettes : 4 643 831,07 €



Les recettes de fonctionnement 2020 sont de 4 643 831,07 €, soit une croissance de 6 % par rapport à 2019, où elles s'élevaient à 4 388 322,45 € (+ 255 500 €). Les recettes de fiscalité restent dynamiques (+ 96 000 €, + 5 %).

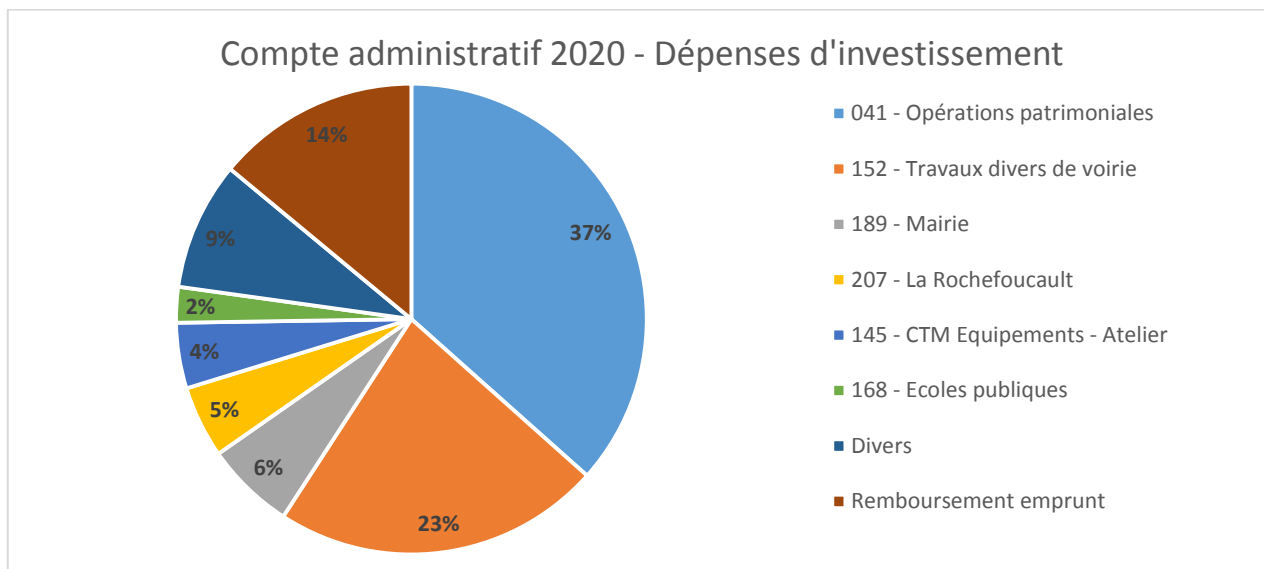
La forte croissance des produits des services et du domaine, qui sont passés entre 2019 et 2020 de 318 000 € à 402 000 € (+ 84 000 €, + 26 %), s'explique par le remboursement des charges de personnel par le service de voirie intercommunale (135 000 €), suite à la reprise du personnel par la commune. Les recettes de prestation de services sont même en recul (- 74 500 €), du fait de l'arrêt des services durant le confinement.

A noter également le dynamisme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), du fait de la part « dotation de solidarité rurale » (DSR) qui augmente de près de 50 000 €.



## II. Investissement

### 1. Dépenses : 2 405 321,45 €

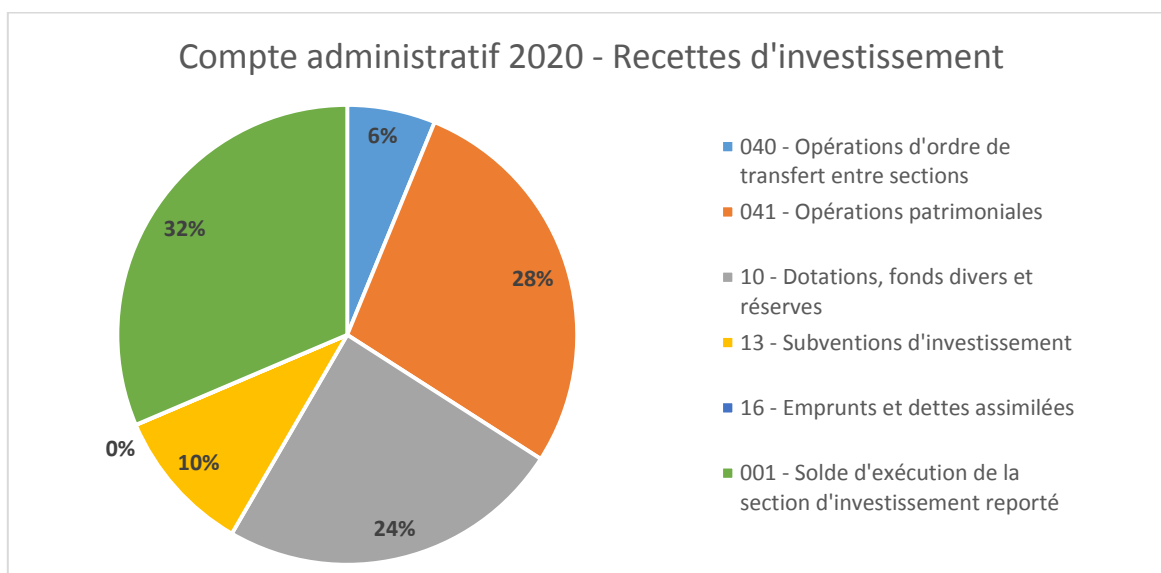


**Le plus gros poste de dépenses d'investissement (880 000 €) est en réalité une écriture d'ordre purement technique** : il s'agit d'un changement d'imputation comptable de l'actif du Domaine de La Roche, retracé au chapitre « 041 – Opérations patrimoniales ». L'incidence de l'opération est totalement neutre pour l'équilibre du budget, puisque cette opération entraîne une recette du même montant inscrite au même chapitre, sans créer de mouvement de trésorerie.

Les travaux sur la voirie communale représentent un poste important, avec 543 000 € en 2020 (et 405 500 € en 2019), du fait de la superficie de la commune. A noter un effort important d'équipement du centre technique municipal (108 000 € contre 19 500 et 27 000 € en 2018 et 2019), dans l'objectif d'augmenter la productivité et d'améliorer les conditions de travail des agents. La commune a également investi 70 000 € pour la sécurisation de ses bâtiments (vidéosurveillance et systèmes d'alarme). **Au total, les dépenses d'équipement représentent un peu moins de 1,18 million d'euros (1,2 million en 2019).**

**Le remboursement des emprunts représente un peu plus de 336 000 €.**

### 2. Recettes : 3 157 381,51 €



**Le principal poste de recettes d'investissement est le solde reporté de l'exercice précédent, pour 991 500 €.** Le second poste est l'écriture d'ordre relative au changement d'imputation comptable de l'actif du Domaine de La Roche (880 000 €), qui ne constitue pas une réelle recette, puisque l'écriture est neutralisée par une inscription du même montant en dépenses.

Les subventions représentent une recette de 322 500 €, et le FCTVA et la taxe d'aménagement ont rapporté 196 000 €.

Les ressources issues de la section de fonctionnement représentent respectivement :

- 571 000 € au titre des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) ;
- 196 000 € au titre des écritures d'ordre pour l'amortissement des biens (chapitre 040).

### III. Budgets annexes

#### 1. Budgets annexes rattachés au budget principal

##### ***Lotissement Malagué 1***

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>34 737,36 €</b>	<b>75 668,68 €</b>
Ordre	34 737,36 €	34 737,36 €
Réel	- €	
Résultat reporté		40 931,32 €
<b>Investissement</b>	<b>69 474,72 €</b>	<b>34 737,36 €</b>
Ordre	34 737,36 €	34 737,36 €
Résultat reporté	34 737,36 €	
<b>Total général</b>	<b>104 212,08 €</b>	<b>110 406,04 €</b>

Ce budget annexe dégage un léger excédent de **6 193,96 €**. L'ensemble des lots ayant été vendus, le budget sera clôturé en 2021, et le résultat repris au budget principal.

##### ***Lotissement Malagué 2***

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>276 851,93 €</b>	<b>401 212,00 €</b>
Ordre	276 851,93 €	243 255,34 €
Réel		42 608,63 €
Résultat reporté		115 348,03 €
<b>Investissement</b>	<b>520 107,27 €</b>	<b>276 851,93 €</b>
Ordre	243 255,34 €	276 851,93 €
Résultat reporté	276 851,93 €	
<b>Total général</b>	<b>796 959,20 €</b>	<b>678 063,93 €</b>

Le budget présente un déficit de **118 895,27 €**, correspondant à la différence entre le cumul des recettes de vente des terrains et la valeur du stock de terrains restant à vendre. Une fois l'ensemble des terrains vendus, le solde général du budget sera excédentaire.

## Logements communaux

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>19 852,17 €</b>	<b>43 976,21 €</b>
Ordre	19 348,70 €	
Réel	503,47 €	21 302,32 €
Résultat reporté		22 673,89 €
<b>Investissement</b>	<b>8 559,42 €</b>	<b>130 374,42 €</b>
Ordre		19 348,70 €
Réel	8 559,42 €	580,92 €
Résultat reporté		110 444,80 €
<b>Total général</b>	<b>28 411,59 €</b>	<b>174 350,63 €</b>

Ce budget présente un excédent de **145 939,04 €**, essentiellement concentré en section d'investissement (121 815 €), qui s'explique par le cumul, année après année, des montants d'amortissement des biens. Cette réserve permettra de financer les futurs travaux dans les logements.

La section de fonctionnement est pratiquement à l'équilibre sur l'exercice (excédent de 1 450 €). Elle est quasi-exclusivement financée par les recettes des loyers (21 302,32 €), qui couvrent l'amortissement des biens (19 348,70 €) et de menues dépenses d'entretien des bâtiments.

## 2. Budget annexe du service de voirie intercommunal

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>329 094,36 €</b>	<b>422 052,02 €</b>
Ordre	74 122,05 €	
Réel	254 972,31 €	340 881,80 €
Résultat reporté		81 170,21 €
<b>Investissement</b>	<b>13 898,20 €</b>	<b>124 509,15 €</b>
Ordre		74 122,05 €
Réel	13 898,20 €	2 792,95 €
Résultat reporté		47 594,15 €
<b>Total général</b>	<b>342 992,56 €</b>	<b>546 561,17 €</b>

Ce budget est autonome du budget principal, c'est-à-dire qu'il doit être à l'équilibre par lui-même et qu'il ne rentre pas en compte pour le calcul du résultat consolidé des comptes de la commune. Il s'agit en effet de l'ancien budget du SIVU de voirie intercommunale qui, s'il est géré financièrement et administrativement par la commune de Plessé, est financé à due proportion par l'ensemble des communes membres du service de voirie intercommunal (SVI).

En fonctionnement, l'exercice est pratiquement à l'équilibre (11 700 € d'excédent), mais la section a également un résultat reporté de 81 000 €. La section d'investissement est excédentaire de 63 000 € sur l'exercice, essentiellement du fait des amortissements (74 000 €), auquel s'ajoute 47 500 € de résultat reporté.

Le budget présente donc un excédent cumulé de **203 568,61 €** (92 957,66 € en fonctionnement et 110 610,95 € en investissement). Si cette somme peut paraître importante, elle est indispensable, l'excédent de fonctionnement permet de provisionner d'éventuels imprévus (réparations des engins par exemple) et l'excédent d'investissement permet le renouvellement du matériel par autofinancement.

## IV. Résultat et ratios

### 1. Résultat du budget principal et consolidation des budgets annexes rattachés

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 128 102,55 €</b>	<b>4 643 831,07 €</b>	<b>515 728,52 €</b>
Ordre	195 934,36 €		- 195 934,36 €
Réel	3 932 168,19 €	4 566 137,36 €	633 969,17 €
Résultat reporté		77 693,71 €	77 693,71 €
<b>Investissement</b>	<b>2 405 321,45 €</b>	<b>3 157 381,51 €</b>	<b>752 060,06 €</b>
Ordre	880 000,00 €	1 075 934,36 €	195 934,36 €
Réel	1 525 321,45 €	1 089 976,89 €	- 435 344,56 €
Résultat reporté		991 470,26 €	991 470,26 €
<b>Total général budget principal</b>	<b>6 533 424,00 €</b>	<b>7 801 212,58 €</b>	<b>1 267 788,58 €</b>
<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>486 205,52 €</b>	<b>488 369,28 €</b>	<b>2 163,76 €</b>
<b>Total des budgets annexes rattachés</b>	<b>929 582,87 €</b>	<b>962 820,60 €</b>	<b>33 237,73 €</b>

Le budget communal présente un solde excédentaire total de **1 267 788,58 €**, dont 515 728,52 € en section de fonctionnement et 752 060,06 € en section d'investissement.

**En fonctionnement**, le résultat de l'exercice (hors reprise du résultat reporté) est de 438 034,81 €. Il est en baisse notable par rapport à 2018 et 2019 (577 000 et 571 000 €). Il conviendra à l'avenir d'être attentif à maintenir un bon niveau d'excédent de fonctionnement, afin de permettre l'autofinancement des investissements.

**En investissement**, le résultat de l'exercice est de - 239 410,20 €, largement compensé par un résultat reporté de 991 471,26 €. Pour rappel, un déficit en section d'investissement ne pose aucun problème, tant qu'il est couvert par le résultat de la section de fonctionnement ; un déficit d'investissement est simplement le signe que la collectivité autofinance ses projets d'investissement.

**Les restes à réaliser d'investissement** reportés en 2021 présentent un solde légèrement excédentaire de **2 163,76 €**. Ils correspondent, en recettes à des subventions obtenues mais non encore versées, en dépenses à des travaux en cours.

**Le solde cumulé des budgets annexes (hors SVI) est de 33 237,73 €, le résultat consolidé** du budget principal (résultat de l'exercice et restes à réaliser) et de ses budgets annexes est donc de **1 303 190,07 €**.



## 2. Ratios du budget principal

<b>Ratios légaux</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
1° Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Commune (CA)	641 €	666 €	733 €
	<i>Moyenne strate (DGFIP)</i>	939 €	947 €	NC*
2° Produit des impositions directes par habitant	Commune (CA)	273 €	280 €	291 €
	<i>Moyenne strate (DGFIP)</i>	488 €	500 €	NC*
3° Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Commune (CA)	801 €	809 €	849 €
	<i>Moyenne strate (DGFIP)</i>	1 131 €	1 143 €	NC*
4° Dépenses d'équipement brut par habitant	Commune (CA)	147 €	221 €	219 €
	<i>Moyenne strate (DGFIP)</i>	320 €	370 €	NC*
5° Encours de la dette par habitant	Commune (CA)	781 €	702 €	645 €
	<i>Moyenne strate (DGFIP)</i>	842 €	828 €	NC*
6° Dotation globale de fonctionnement par habitant	Commune (CA)	299 €	304 €	314 €
	<i>Moyenne strate (DGFIP)</i>	152 €	152 €	NC*

*\*Ratios non publiés à date.*

La communication de certains ratios de gestion est une obligation fixée par les articles 2313-1 et 2313-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les ratios communaux indiqués ici sont calculés sur les comptes administratifs, ils peuvent donc différer des ratios fournis par la DGFIP, établis sur les comptes de gestion, pour des raisons techniques de comptabilisation. Les ratios de strate sont ceux du niveau national pour la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants, calculés par la DGFIP.

S'ils sont des éléments intéressants de comparaison, ils doivent donc être pris avec prudence : les manières de gérer les services publics communaux peuvent être variables d'une commune à l'autre (gestion en régie ou en DSP, niveau de transfert de compétences à l'intercommunalité, caractéristiques du territoire et de la population...). Ils sont par contre particulièrement intéressants à des fins de comparaison pluriannuelle, pour constater l'évolution de la structure financière de la collectivité.